

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1291

Halle Tony Garnier – Travaux de rénovation du clos et du couvert - 20 place des docteurs Charles et Christophe Mérieux à Lyon 7e - Opération n° 07026525 - Lancement des études et vote de l'autorisation de programme n° 2013-1 "Halle Tony Garnier - Conservation du patrimoine», programme 20005

Direction de la Construction

**Rapporteur :** Mme GAY Nicole

**SEANCE DU 9 JUILLET 2015**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 13 JUILLET 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 1ER JUILLET 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 10 JUILLET 2015

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEVY (pouvoir à Mme MADELEINE), M. MALESKI (pouvoir à Mme BRUGNERA), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme HOBERT, Mme TAZDAIT (pouvoir à M. ROYER)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2015/1291 - HALLE TONY GARNIER – TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOS ET DU COUVERT - 20 PLACE DES DOCTEURS CHARLES ET CHRISTOPHE MERIEUX A LYON 7E - OPERATION N° 07026525 - LANCEMENT DES ETUDES ET VOTE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2013-1 "HALLE TONY GARNIER - CONSERVATION DU PATRIMOINE», PROGRAMME 20005 (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Halle Tony Garnier – Conservation du patrimoine ».

Initialement conçue comme marché aux bestiaux, la Halle Tony Garnier, propriété de la Ville de Lyon, est actuellement utilisée pour différentes manifestations dont des concerts, spectacles, salons... et peut accueillir de 4 300 à 17 000 personnes. Sa gestion et son exploitation sont confiées par convention à un exploitant qui assure une mission de service public. Ce bâtiment est inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1975.

Différents désordres constatés sur le bâtiment ont fait l'objet de plusieurs diagnostics lors desquels ces désordres ont été analysés et confirmés comme suit :

#### Façades

En extrémité Nord et Sud des façades Est et Ouest, des renforts provisoires ont été ajoutés afin de maintenir au mieux les façades. Certaines fixations ont cédé. Il est indispensable de reprendre en totalité ces parties pour des raisons de sécurité.

Par ailleurs, un désordre important correspond à la sortie (partielle ou totale) des joints entre les vitrages et leurs cadres supports. Avec le temps et surtout les effets du vent très important sur ce site, les joints finissent par sortir de leur logement. Le vitrage n'est alors plus maintenu et entre en mouvement. Les fixations des supports sont alors soumises à des contraintes et des ruptures sont constatées.

Une autre pathologie sur ces vitrages est le décollement puis la sortie des joints verticaux en « portefeuille » reliant une vitre avec l'autre. Cette absence de joint conduit à des passages d'air importants et à un risque de bris de glace, lié aux chocs entre les vitres.

Outre les problèmes de tenue des vitrages, ces absences de joints engendrent des entrées d'air et donc des déperditions thermiques conséquentes.

Il est envisagé le remplacement des vitrages côté Ouest avec, si possible, la mise en place de vitrage ayant de meilleures performances thermiques.

### Structure

Des modifications ont été apportées avec la mise en place de portes et portails en partie Sud afin de permettre l'entrée des véhicules, notamment des semi-remorques, directement dans la halle. Des affaissements de la structure ont été constatés. Il y a lieu au minimum de renforcer les éléments de la structure, voire de remplacer l'ensemble. Par ailleurs, il sera proposé, si le budget le permet, un élargissement des portails afin d'améliorer l'exploitation du site.

### Toitures

Les toitures sont globalement en bon état, à l'exception de quelques désordres constatés, auxquels il convient de remédier.

L'écoulement des eaux de toiture n'est pas totalement satisfaisant. Il est envisagé de reprendre les défauts ponctuels tout en respectant l'aspect patrimonial de la halle.

Les études de cette opération (maîtrise d'œuvre, contrôle technique, coordination SPS, étude de programmation, investigations et sondages divers) sont estimées à 350 000 € HT. Ces études seront financées par affectation de l'autorisation de programme n° 2013-1 « Halle Tony Garnier – Conservation du patrimoine », programme 20005.

Le montant global de l'opération est estimé à ce jour à 2 800 000 € HT (valeur mars 2015). Ce montant sera précisé à l'issue des études d'avant-projet définitif (APD).

Par ailleurs, l'exploitant « La Halle Tony Garnier » participera financièrement à hauteur de 1 000 000 € HT pour cette opération.

Les marchés de maîtrise d'œuvre, de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis du Conseil du 7<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

## **DELIBERE**

1 - L'autorisation de programme n° 2013-1 « Halle Tony Garnier – Conservation du patrimoine », programme 20005, constituant la limite supérieure des dépenses d'études, est fixée à 350 000 €.

2 - Le lancement des études de l'opération n° 07026525 « Halle Tony Garnier – Travaux de rénovation » est approuvé. Ces études seront financées par affectation de l'autorisation de programme n° 2013-1 « Halle Tony Garnier – Conservation du patrimoine », programme 20005.

3 – M. le Maire est autorisé à déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

4 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20005, opération n° 07026525, AP n° 2013-1 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 314, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- réalisé antérieur : 57 000 € HT ;
- 2015 : 55 000 € HT ;
- 2016 : 160 000 € HT ;
- 2017 : 78 000 € HT.

5 - Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier la participation de 1 000 000 € HT de l'exploitant « La Halle Tony Garnier » et toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY